

Facture N°		Etablie le	
Contrat de complément de rémunération E17CR		n°	
Période mensuelle de facturation		du	au

Coordonnées Producteur :		Coordonnées EDF :	
Détail adresse :		Détail adresse :	
Code postal Commune :		Code postal Commune :	
Tél :		Mail :	
Mail :			
SIREN/ SIRET :		TVA intracommunautaire EDF :	FR03552081317
N° TVA Intracommunautaire :		Coordonnées bancaires Producteur :	
RCS (ou RM) /NAF (ou APE) :		Modalités de paiement (numéro IBAN)	
Forme juridique suivi du capital social :		Par virement :	

Compte de production n° :	
Puissance installée effective au 1 ^{er} janvier de l'année en kW :	
Plafond annuel donnant lieu au complément de rémunération en heures :	
Plafond annuel de l'énergie donnant lieu au complément de rémunération en kWh (Puissance installée x Plafond) :	

Montant de la facture

Energie SOUS PLAFOND en kWh (arrondi à l'entier le plus proche)		E		
Tarif SOUS PLAFOND (T x coefficient L) - M0 en c€/kWh (arrondi à la 3 ^{ème} décimale la plus proche)		T1	→	Prime à l'énergie SOUS PLAFOND en c€
				A = E x T1
Energie SUP PLAFOND en kWh (arrondi à l'entier le plus proche)		E'		
Tarif SUP PLAFOND (4 x coefficient L) - M0 en c€/kWh (arrondi à la 3 ^{ème} décimale la plus proche)		T1'	→	Prime à l'énergie SUP PLAFOND en c€
				A' = E' x T1'
Pgestion (c€/kWh)	0,280 c€/kWh	T2	→	Prime de gestion
				B = (E + E') x T2
				Montant de la facture en c€ (arrondi à la 3 ^{ème} décimale la plus proche)
				= A + A' + B
				Montant de la facture en € (arrondi à la 2 ^{ème} décimale la plus proche)
Hors champ d'application de la TVA				

Conditions de règlement :
 Les factures sont réglées par virement bancaire dans un délai de trente jours à compter de leur réception par le Cocontractant. Elles sont payables sans escompte en cas de paiement anticipé.
 En l'absence de règlement de la facture émise par le Producteur dans les trente jours qui suivent sa réception par le Cocontractant, ce dernier s'expose à l'application d'une pénalité contractuelle dont le montant est calculé dans les conditions prévues à l'annexe 6 des Conditions Générales du Contrat.